



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1158

Dispositif de propreté des quartiers Vaise Industrie et Saint Rambert à Lyon 9e par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1158 - DISPOSITIF DE PROPETE DES QUARTIERS VAISE INDUSTRIE ET SAINT RAMBERT A LYON 9E PAR LA METROPOLE DE LYON - CONVENTION DE GESTION CONCLUE ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE LYON - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/733 du 27 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé la conclusion de la convention « Dispositif de propreté – Quartier de la Duchère à Lyon 9<sup>ème</sup> ».

Par cette convention, la Ville et la Métropole de Lyon ont entendu recourir au dispositif prévu par l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commune peut confier la gestion d'équipements ou services de sa compétence à la Métropole de Lyon. Ainsi, la Ville de Lyon a confié la gestion du nettoyage des espaces relevant de sa compétence à la Métropole de Lyon, pour le secteur de la Duchère.

Dans le cadre du renouvellement de la convention Duchère, une option d'extension de périmètre a été intégrée au nouveau marché de propreté globale de la Métropole. Cette option d'extension de périmètre concerne une partie des quartiers de Vaise Industrie et de Saint Rambert pour une surface d'espaces verts totale proche de 12 ha.

Aujourd'hui, la Direction des espaces verts réalise les prestations de propreté sur les espaces verts de ces secteurs en mobilisant ses jardiniers et des prestations d'insertion.

Dans une logique d'intervenant unique, comme sur les autres territoires en convention propreté avec la Métropole, il est proposé l'intégration de cette extension de périmètre dans le cadre de la convention Duchère, selon les mêmes modalités de répartition des missions entre la Ville et la Métropole.

La participation de la Ville de Lyon sur ce territoire est désormais fixée à 0,31 € TTC m<sup>2</sup>/an avec un taux d'actualisation de 1,5% par an.

La convention est conclue pour une durée de 40 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 30 avril 2025. La participation financière de la Ville de Lyon, est fixée à la somme de 126 044,01 € pour la période couverte par la convention, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 avril 2025, avec la répartition suivante :

- 37 139,66 € du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- 37 696,76 € du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- 38 262,21 € du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 12 945,38 € du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le marché de la Métropole intègre 5 750 heures d'insertion par an sur l'ensemble du périmètre dont 2 800 peuvent être réalisées sur les 12 ha d'espaces verts de la ville.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention « Dispositif de propreté – Duchère » ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

### **DELIBERE**

- 1- L'extension de périmètre aux quartiers Vaise Industrie et Saint Rambert de la convention « Dispositif de propreté – Quartier de la Duchère » susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La dépense résultant de cette opération est inscrite en section de fonctionnement et sera imputée sur le chapitre 011, fonction 511, article 62876 sur les budgets 2021 et suivants des espaces verts, sous réserve de leur adoption, selon le calendrier suivant :
  - 37 139,66 € du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
  - 37 696,76 € du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
  - 38 262,21 € du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
  - 12 945,38 € du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET